

gine française. La valeur totale de la propriété foncière dans les limites de la cité, telle qu'elle apparaît par l'évaluation municipale de 1850, serait de trois millions trois cent mille piastres. Nul doute que le seul fait de la décision qui vient d'être prise ne la fasse augmenter considérablement. Il y a une société St. Jean-Baptiste, un Institut-Canadien, une société philharmonique et des écoles séparées catholiques. On a essayé d'y publier un journal français, qui est malheureusement tombé après quelques mois d'existence. Espérons, cependant, que nos compatriotes de ces régions verront toute l'importance qu'il y a pour eux d'avoir un journal dans leur langue maternelle. Dans le recensement de 1851 la population d'Ottawa est indiquée comme suit: total, 7,760; catholiques, 4,798; canadiens d'origine française, 2,056.

Presque en même temps que notre parlement se réunissait, celui de l'Angleterre était convoqué, et Sa Majesté laissait tomber du haut du trône des paroles qui n'ont pas laissé de l'émoi pour tous ceux qui redoutent les conséquences d'une guerre européenne. A première vue, la phrase qui se rapporte aux relations étrangères paraît conciliante et pacifique, mais ceux qui connaissent la valeur réelle du langage politique s'étonnent d'y trouver une réserve qui est certainement sinon une menace du moins un avertissement donné à la France et à la Sardaigne. Les liens de l'alliance politique entre l'Empire et ce royaume vont être resserrés par le mariage du Prince Napoléon, fils de Jérôme et cousin de l'Empereur, avec la Princesse de Savoie.

La situation européenne, de plus en plus tendue, mérite une appréciation plus sérieuse que celle que nous pourrions en faire nous-même; aussi pensons-nous que nos lecteurs ont tout à gagner à ce que nous cédions la parole à M. Gaillardet qui, dans son excellente correspondance du *Courrier des Etats-Unis*, expose comme suit l'état de la question Austro-Lombarde.

« Le *Times* représente la France comme bien plus à craindre que l'Autriche pour le Piémont et le reste de l'Europe. Il prête à Napoléon III toutes sortes de vues intéressées et machiavéliques; à l'en croire, la marine française est déjà plus forte que la marine anglaise. Il se fait le compère de Sir Charles Napier, cet alarmiste monomane, qui aime à jouer le rôle d'aleçon, prévoyant les tempêtes, et qui demande la réunion immédiate d'une escadre dans la Manche, pour mettre la Grande-Bretagne à l'abri d'une invasion. Cette comédie n'a n'autre but que de forcer John Bull, par la peur, à délier les cordons de sa bourse. Mais elle n'alarme pas moins tous les intérêts, et elle pousse le cabinet Derby à redoubler d'efforts pour maintenir la paix. Si l'on en croit le *Times* et le *Nord*, il faut dans ce but les plus vives instances auprès des cabinets de Turin et de Paris, et leur aurait déclaré qu'il prendrait parti contre celui des gouvernements, piémontais ou autrichien, qui assumerait la responsabilité de l'offensive.

« D'après l'*Indépendance Belge*, le cabinet Derby aurait fait plus encore; il aurait proposé à la France de s'unir à elle et à la Russie, pour contraindre l'Autriche à accepter des négociations basées sur des ouvertures qu'elle avait faites elle-même, en 1848, à lord Palmerston par l'organe de M. de Weinberg. Ces ouvertures tendaient à donner à la Lombardo-Vénétie une administration distincte, tout-à-fait italienne, et quasi indépendante, sous l'autorité d'un vice-roi. Le vice-roi serait aujourd'hui l'archiduc Maximilien, qui vient de se prononcer, dans la *Gazette Officielle* de Milan et le *Foglio di Verona*, contre la langage violent tenu par la *Gazette Autrichienne* à l'égard des Lombards. Les articles de ces deux journaux ont produit une certaine sensation à Vienne.

« Le congrès proposé par le cabinet Derby se tiendrait, cette fois, à Londres, dans la supposition que cette ville serait plus acceptable que Paris à l'amour-propre des Autrichiens. D'après une correspondance de Vienne, adressée à un journal de Paris, le cabinet autrichien prêterait, au contraire, que la question d'Italie fut évoquée, sous une forme incidente, devant la conférence de Paris, convoquée uniquement, en apparence, pour lui donner acte des concessions qu'elle se décide à faire dans la question de la navigation du Danube.

« Mais l'une et l'autre de ces versions supposent que l'Autriche se résignerait à ne plus accepter qu'un droit de suzeraineté sur la Lombardo-Vénétie, et cela me paraît difficile à admettre. Avec sa souveraineté directe l'occupation de l'Italie par ses armées devrait cesser, et ce serait assurer le succès d'une insurrection qui n'en décelerait pas moins quelque jour, car ce que veulent les Italiens, ce n'est pas seulement une réforme, c'est l'indépendance complète, absolue. Tant qu'ils n'auront pas conquise cette indépendance, ils conspireront plus ou moins ouvertement.

« C'est aussi, je crois, ce que Napoléon III veut pour eux. Le propriétaire d'un journal semi-officiel, qui est aussi membre du corps législatif, me disait hier que les idées de l'Empereur à ce sujet étaient connues de tout son entourage intime. Ces idées sont, non pas de constituer, au profit du Piémont, un royaume d'Italie, qui pourrait avoir son danger ou ses inconvénients pour la France, mais d'affranchir les nationalités italiennes du joug de l'étranger et d'en faire une confédération unie dans certains cas, indépendante dans d'autres. Mais Napoléon III veut marcher prudemment, progressivement à ce but, et si l'Angleterre lui a réellement fait la proposition dont parle l'*Indépendance Belge*, il s'y ralliera, parce qu'il y verra un achèvement vers ses desseins, si l'Autriche l'accepte; tandis que, si elle refuse, elle sera abandonnée à ses propres forces par l'Angleterre, la Prusse et la Russie. La guerre, alors, serait localisée et bornée à un objet défini entre les puissances.

« L'adhésion de la France entraînerait celle du Piémont, qui serait loin d'être prêt à la lutte, d'après un rapport du général Niel, se prononçant, comme le duc de Malakoff, pour le maintien de la paix.

Rapport sur la Repartition de la Subvention de l'Education Supérieure.

BUREAU DE L'EDUCATION, Montréal 18 Novembre, 1853.

A l'Honorable Secrétaire Provinciale.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant la distribution de la subvention annuelle aux universités, collèges, académies et écoles modèles du Bas-Canada, pour l'année 1855.

L'insuffisance du fonds ne permettant point de donner cette année à de nouvelles institutions, sans diminuer considérablement l'allocation de celles qui sont déjà portées sur les listes des années précédentes, j'ai dû restreindre les nouvelles allocations autant que possible et, quant à leur nombre, et quant aux montants à accorder, j'ai été obligé cependant, malgré la plus grande discrétion exercée à cet égard, de recommander une diminution uniforme de 2 1/2 par cent, sur toutes les allocations des années précédentes qui excèdent £25.

Les institutions suivantes n'ayant point transmis leurs rapports dans le temps prescrit, malgré l'avis publié dans la *Gazette Officielle* et dans les deux journaux de l'instruction publique, les informant que tout délai de ce genre serait fatal, je n'ai pas cru devoir les inclure dans les listes ci-jointes, ce sont :

L'Université McGill, High School of McGill College, Collège Ste. Marie, Montréal; Académie de St. Colomban de Sillery (Ste. Foye catholique.)

Académies:—Farnham (protestant); Kamouraska; Ecole Commerciale de Montréal (catholique); Sorel (cath.) garçons; Sorel, (de filles); British and Canadian School, Montréal.

Ecole modèle:—Côteau Landing, St. Philippe, St. Sylvestre, Châteauguay, Ecole Commerciale et Littéraire, Québec, et Salle d'Asile de Montréal.

Cependant, comme il est probable que plusieurs d'entr'elles pourront peut-être expliquer d'une manière satisfaisante le délai apporté, je n'ai pas cru non plus devoir disposer pour le présent des divers montants qui avaient coutume de leur être payés.

Les institutions suivantes, qui étaient portées sur la liste des années précédentes, n'ont pas encore transmis de rapport, savoir :

High School, Québec, Académie (de filles) Nicolet; Académie (de filles) Pointe-aux-Trembles, Québec; Ecole Modèle: St. Andrews School, Québec; Société d'Education, Trois-Rivières; St. Joseph de Lévi; St. Isidore et Buckingham.

Je dois dire à regret que le collège de Chambly ne me paraît pas, ni quant au nombre des élèves, ni quant à celui des professeurs, ni quant au cours d'études suivi, dans une position à devoir être maintenu sur la liste des Collèges industriels une autre année, à moins qu'il n'y ait un remarquable progrès sous tous ces rapports. Je suggère respectueusement qu'il me soit permis d'en donner avis aux directeurs de cette institution; je n'ai pas cru devoir cependant la mettre de côté pour cette année, à raison des sacrifices que fait son généreux fondateur, M. Mignault, et qu'il a dû continuer avec l'espoir de toucher l'allocation annuelle.

Plusieurs Académies ne me paraissent point non plus dans une condition à mériter d'être maintenues sur la liste, à moins d'un changement favorable; et quant à quelques-unes d'entr'elles, situées dans des comtés où il y a déjà plusieurs institutions du même genre, je demande qu'il me soit permis de les informer qu'à moins d'un progrès notable dans le cours de l'année prochaine ils ne doivent point compter sur une part de l'allocation.

Il serait très urgent de diminuer le nombre des Académies, de concentrer sur les meilleures d'entr'elles les ressources maintenant éparpillées sur un trop grand nombre.

De nouvelles Académies de garçons et de filles, établies dans des comtés où il en existait déjà plusieurs du même genre, ont transmis des demandes. D'après la suggestion contenue dans mon dernier rapport annuel, et vu l'insuffisance de la subvention totale de l'éducation supérieure, il m'est impossible de recommander une allocation en leur faveur.

Je crois devoir recommander que l'on accorde aux nouvelles institutions suivantes la subvention dont le chiffre est placé en regard de leurs noms.

10.—Académies de Garçons.

Académie Protestante des Trois Rivières. \$195.00

Cette institution a été interrompue pendant une année. Il était impossible de recommander une allocation aussi considérable que celle qu'elle avait en premier lieu.

Académie de la Baie St. Paul. 195.00